

Améliorer l'habitat privé parisien

Mai 2014

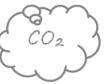


Objectifs spécifiques à 2020 :

- 25% de réduction de la consommation énergétique du parc privé
- Amélioration du confort thermique hivernal et estival
- 50 kWhep/m²/an pour les nouvelles constructions, 80 kWhep/m²/an pour les rénovations

25%

à 2020



©Mairie de Paris

- 1,35 millions de logements à Paris en 2009
- 43 000 copropriétés
- Plus de 80% du bâti parisien vieux de plus de 50 ans
- 14 200 GWh consommés par les logements parisiens en 2009
- 2,64 teqCO₂ émis en 2009
- 6% de réduction de la consommation entre 2004 et 2012
- 41 % de chauffage central collectif
- 12 178 logements privés rénovés entre 2008 et 2012

Plan Climat Énergie de Paris

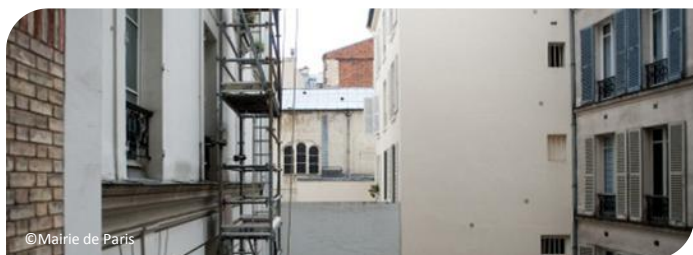
En 2009, Paris comptait 1,35 millions de logements dont environ 60 000 immeubles d'habitation privés. **L'ensemble résidentiel consommait 14 200 GWh et émettaient 2,64 teqCO₂.** Les objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Plan Climat Énergie de Paris ; ainsi que la hausse régulière des coûts de l'énergie imposant des charges de plus en plus lourdes sont des arguments de poids quant à la rénovation thermique des logements.

En plus de faciliter l'attribution des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour les travaux d'amélioration de l'habitat privé, la **Ville de Paris a fait de d'une priorité la rénovation des logements et intègre une composante environnementale forte dans l'ensemble des dispositifs opérationnels** : travaux de rénovation classique et programmes d'amélioration de l'habitat. Ainsi, les performances énergétiques et thermiques des bâtiments sont systématiquement prises en compte lors des rénovations. Par exemple, l'isolation thermique par l'extérieur est toujours étudiée avant d'octroyer des aides aux syndicats de copropriétaires sur des projets de ravalement.

A ce titre, le **dispositif Copropriétés : Objectif Climat !**, lancé en 2008, permet de subventionner et d'accompagner les copropriétaires dans leur démarche de travaux. L'Agence Parisienne du Climat conseille également les particuliers. Autre outil, les **cahiers Habiter durable**, mis à disposition sur le site de la Ville, présentent des solutions techniques et les aides possibles pour mener à bien ces travaux de rénovation. Ils sont assortis pour certains d'entre eux de fiches exemples de bonnes pratiques.

Avec les objectifs du Plan Climat Énergie de Paris d'ici 2020, une compétence supplémentaire en matière d'amélioration énergétique est demandée aux opérateurs avec la possibilité de réaliser des audits pour les bâtiments qui présentent un potentiel d'évolution important. Après des travaux réalisés sur des zones limitées, Paris se lance dans des programmes ambitieux de rénovation à l'échelle, plus large, d'un quartier voir d'un arrondissement complet via des Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH).

Expérimenter un dispositif ciblé sur le bâti ancien : OPAH 2D2E



- Période novembre 2012 / août 2015
- 1 quartier, 3 arrondissements impliqués
- 660 immeubles
- 2 phases de candidatures successives

Début 2013, la Ville de Paris a lancé une nouvelle opération pilote sur la thématique du développement durable et des économies d'énergies sur un secteur de 600 immeubles privés majoritairement construits avant la seconde guerre mondiale. Recoupant les 3e, 10e et 11e arrondissements autour de la Place de la République, cette opération d'une durée limitée se terminera en août 2015.

Cette opération propose un accompagnement aux copropriétaires du quartier pour réduire leur consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre. Elle leur permet également d'améliorer la qualité de vie de leur habitat (accessibilité aux situations de handicap, organisation du stationnement des vélos,...) et la qualité environnementale (végétalisation, tri sélectif des déchets, récupération des eaux de pluie,...).

La mobilisation des copropriétaires s'appuie sur deux appels à candidatures successifs, à intervalle de un an et demi, afin de concentrer l'accompagnement de la Ville sur les copropriétés les plus motivées. L'objectif est de leur proposer la réalisation d'une étude environnementale et énergétique approfondie et un accompagnement technique et financier pour la réalisation des travaux.

A terme, Paris tirera tous les enseignements de cette expérience de rénovation sur le bâti ancien.

[En savoir plus sur paris.fr](http://En.savoir.plus.sur.paris.fr)

[Le site de l'opération](#)

Opération d'amélioration thermique des bâtiments du 13e arrondissement : OPATB 13e



- Période 2009 / fin 2014
- 85 millions d'€ de travaux de rénovation thermique
- Audit énergétique financé à 100%
- 330 immeubles, 51 copropriétés engagées
- 34 % de logements construits entre 1949 et 1974
- 56 % de chauffage central collectif (contre une moyenne de 41% sur le territoire)

L'OPATB du 13e a été lancée fin 2009 et s'achèvera en novembre 2014. Cet arrondissement, qui comporte le plus grand nombre d'immeubles énergivores avec chauffage collectif, a été choisi comme site pilote pour la première opération thermique d'amélioration de l'habitat à composante thermique conduite sur le territoire parisien. Elle cible le parc construit entre 1940 et 1981, soit 330 immeubles d'habitat privé. L'opération est destinée à réduire la consommation énergétique des immeubles et à lutter contre la précarité énergétique.

Fin 2012, 151 diagnostics thermiques gratuits avaient été réalisés, ce qui représente 46 % des immeubles éligibles. À l'issue de ces diagnostics, 51 copropriétés sont engagées dans un projet de rénovation thermique dont 19 ont effectivement votés un programme de travaux. L'aide de la Ville de Paris pour la réalisation d'une isolation

thermique par l'extérieur a d'ores et déjà été accordée à 16 immeubles et au total devrait concerner 50 % des immeubles envisageant un programme de travaux.

L'OPATB 13 devrait générer environ 85 M€ de travaux de rénovation. Si un tiers des copropriétés s'engagent, des économies annuelles de 30 GWh et de 6000 teqCO₂ sont attendues.

[En savoir plus sur cette opération](#)

Expérimentation à l'échelle d'un arrondissement entier : OPATB 19e

- Période 2014/2020
- 1 arrondissement entier
- 186 000 habitants
- 1726 immeubles privés

Le territoire parisien est composé d'environ 60 000 immeubles d'habitation privés. L'expérience acquise dans les précédentes opérations d'amélioration de l'habitat menées à Paris (OPATB 13e, OPAH 2D2E...) avec l'intégration d'un volet énergétique et thermique fort, doit permettre d'envisager une montée en puissance de l'intervention de la Ville de Paris à travers des opérations qui porteraient sur un arrondissement entier et s'adresseraient à toutes

les typologies de bâti. C'est l'objectif de l'opération qui sera menée en 2014 dans le 19e arrondissement. 1 726 immeubles privés d'habitation, hors propriétaires institutionnels, seront concernés.

D'autres projets sont en cours d'étude comme la future opération dans le 15^e arrondissement de Paris.

En savoir plus

Des informations disponibles sur le site de la Ville de Paris :

[Rénover son logement et/ou son immeuble](#)

[Réaliser des économies d'énergies](#)

[Consulter les cahiers Habiter durable](#)

Le PACT, une association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat

[PACT Paris-Hauts de Seine](#)

Les conseils de l'Agence Parisienne du Climat

Les copropriétés qui souhaitent se lancer dans des travaux peuvent être accompagnées par l'Agence Parisienne du Climat et profiter des dispositifs *Copropriétés : objectif climat !* et *Coach copro*.

[Copropriétés : objectif climat !](#)

[Le Coach Copro](#)

VOIR LA FICHE DE L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT

Mots clefs : logement, efficacité énergétique, gaz à effet de serre, territoire